

# La lettre d'infos

## L'AG du Civam Bio

Vous souhaitez retrouver notre équipe, échanger, débattre, savoir où va la bio départementale et, accessoirement, participer à un buffet bio le midi ? Alors rendez-vous à 9 h ce **lundi 22 juin** à la chambre d'agriculture du Gard, salle n°1 du rez-de-chaussée !

> Réservez [ici](#)

## Foire bio de Barjac



La 11ème foire de Barjac, organisée par le Civam Bio, aura lieu **dimanche 26 juillet**. Date butoir pour les inscriptions : le 29 juin. Dépêchez-vous ! Info [ici](#).

## Journées PPAM

### Journée Ferme Ressource bio

**Mercredi 1er juillet** après-midi, chez David Galland (Sigottier, Hautes-Alpes), producteur de plantes aromatiques en AB et éleveur ovins. Matériel et itinéraires techniques, séchage et battage, conversion à l'AB. Info et inscription (avant le 25 juin) : [ici](#).

### Formation culture et distillation

**Vendredi 17 juillet**, à la distillerie Bel-Air (Saint-Just-et-Vacquières, 30), production, récolte et distillation de cultures estivales (dont lavande et lavandin). Journée terrain, échanges, retours d'expériences et mises en pratique. Intervenant : Yann Sauvaire. Info, inscription : 04 15 09 82 71

## Vignes : alerte au Black Rot

Une virulente attaque de « Black Rot » est actuellement observée sur le vignoble du département. À ce jour il n'existe hélas pas de traitement homologué en viticulture bio. Face à cette situation de crise, nous avons saisi en urgence nos organisations régionales, Sudvinbio et Sud & Bio. Elles font remonter ce problème à la Fnab et au ministère de l'agriculture pour trouver des solutions. Au niveau local, le CIVAM Bio travaille sur l'hypothèse de mobilisation des assurances récoltes pour les productions touchées par la maladie. Pour rappel, intervenir avec des fongicides de synthèse est possible mais vous expose



La pourriture noire sévit.

à un déclassement de la vigne concernée pour 36 mois. De plus les parcelles concernées par une aide à la bio en perdent d'office le bénéfice. ●

Plus d'infos : Marlène MATIGNON  
[m.matignon@biogard.fr](mailto:m.matignon@biogard.fr)  
04 15 09 82 73

## Bio Céréa'Gard candidat à la reconnaissance en GIEE

L'association Bio Céréa'Gard, regroupant des céréaliers bio gardois, a candidaté afin d'être reconnue en tant que Groupe d'intérêt économique et environnemental. L'obtention de cette reconnaissance permettra à Bio Céréa'Gard, via des financements d'État, de mettre en place un appui technique afin d'optimiser la productivité des rotations en grandes cultures biologiques méditerranéennes. L'amélioration des pratiques culturales dans le cadre de rotations longues et la valorisation locale des productions sont les principaux objectifs du projet porté par le GIEE Bio

Céréa'Gard. Concrètement dans les prochains mois, des journées techniques seront organisées sur : l'optimisation de la production de fourrage biologique, l'amélioration de la conduite de cultures de céréales à paille (blé tendre et céréales destinées à l'alimentation animale) et la maîtrise des points critiques de la rotation.

Si une de ces thématiques vous intéresse et pour toute information sur les journées techniques, contactez Cécile Malaval :  
[c.malaval@biogard.fr](mailto:c.malaval@biogard.fr)  
ou au 04 15 09 82 70.



## NOTÉ POUR VOUS

### Création bio : un concours national

Le conseil départemental du Gers est à l'origine de la création d'un concours national ouvert aux producteurs, transformateurs et entreprises agroalimentaires bio. Les candidatures sont ouvertes depuis le 1er juin et jusqu'au 31 octobre 2015. Le concours est ouvert à toutes celles et ceux qui ont créé et diffusé un



« produit particulièrement innovant ». 30 000 € de dotations sont mis dans la corbeille des gagnants. Plus de renseignements sur :

[www.concoursbio.gers.cci.fr](http://www.concoursbio.gers.cci.fr)

### Vins : un BTS technico-commercial en apprentissage

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Rodilhan ouvre en septembre 2015 une formation de BTS technico-commercial vins et spiritueux en apprentissage. Pour toute exploitation viticole intéressée par le développement de ses actions commerciales via l'apprentissage, contacter Luc Jaffres, formateur-coordonateur de cette nouvelle formation.

[luc.jaffres@educagri.fr](mailto:luc.jaffres@educagri.fr)

06 25 25 57 54

CFA du Gard - EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan, Domaine de Donadille - 30230 RODILHAN

Tel. 04 66 20 33 09

## Traitements fruits et légumes : les dérogations

Voici la liste des produits utilisables en agriculture biologique avec les dates à ne pas dépasser.

- **Cultures légumières : Pyrèvert (pyréthres naturels) jusqu'au 20 septembre.**

- **Pommiers : Neemazal (Azadirachtine A) jusqu'au 11 juillet 2015 et Success 4 (Spinosad) jusqu'au 13 juillet.**

- **Pommiers et cerisiers : Curatio (BSC) jusqu'au 6 juillet.**

- **Cerisiers : Success 4 (Spinosad) jusqu'au 24 août.**

- **Houblon : Sokalciarbo jusqu'au 4 septembre.**

### Journées fruits CEHM / CTIFL

> **Cerise** : 25 juin après-midi, au centre CTIFL de Balandran (Bellegarde). Variétés, porte-greffes, modes de conduite, lutte contre la mouche et la drosophile suzukii, visite des parcelles d'essai (vergers protégés et modes de conduite). Infos [ici](#).

> **Melon** : 4 juillet matin au CEHM (Marsillargues, 34). Visite et premiers résultats des essais variétaux 2015 : sensibilité aux maladies, performance agronomique. Infos [ici](#).

> **Pomme** : 27 août matin, au CEHM. Visite des essais : des variétés à l'éclaircissage, des porte-greffes à la conduite, des systèmes de vergers en PFI à l'agriculture biologique. Infos [ici](#).

## Le PCAE... à quoi ça sert ?

Dans le cadre du Plan de développement rural régional (PDRR) élaboré pour la période 2014-2020, la Région a inscrit plusieurs mesures soutenant notamment le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les exploitations et entreprises peuvent mobiliser des fonds européens Feader ainsi que des fonds nationaux, régionaux et / ou départementaux visant à les accompagner dans leurs investissements.

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (le fameux PCAE) s'inscrit dans ce plan et remplace les dispositifs préexistants. De très nombreux investissements matériels et immat-

### Nouvelles aides au développement des exploitations bio

riels sont éligibles : logement des animaux, gestion des effluents, serres, limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, économie de la ressource en eau, économies d'énergie et énergies renouvelables, transformation,



Parmi les projets éligibles, le logement des animaux.

commercialisation (point de vente à la ferme, site Internet)... Selon les mesures, les aides atteignent 30 à 40 %, auxquels s'ajoutent 10 % pour l'AB, les nouveaux exploitants et / ou les zones défavorisées. Des financements régionaux spécifiques sont également ouverts en faveur de la plantation de PPAM, de la protection climatique des vergers et des activités équestres.

Une mesure particulière du PDRR est destinée aux investissements des entreprises de transformation et de commercia-

lisation de produits agricoles. La sélection des demandes suivant certains critères est une des nouveautés de ce PDRR 2014-2020. Pour être retenus, les projets doivent permettre une amélioration des performances de l'exploitation ou de l'entreprise, sur le plan économique, environnemental et / ou social. ●

**Le dépôt des projets est ouvert du 15 juillet au 4 septembre. Si vous êtes adhérent du Civam Bio, nous vous proposons un accompagnement personnalisé dans le montage de votre dossier. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter !**

## Safer : les terres restent bio

Dorénavant, la rétrocession de parcelles conduites en AB via la Safer se fera en priorité au bénéfice de producteurs ayant un projet en agriculture biologique. Une fois attribuées, l'acquéreur aura pour obligation de conduire les terres cultivables en bio

pendant un minimum de six ans. Cette décision découle de l'application de [l'article 29 de loi d'Avenir Agricole du 13 octobre 2014](#).

Pour toute information supplémentaire, contacter Mme Blaquièrre Yolande à la SAFER LR : 04 67 07 15 86

## Les guides de l'itab

L'itab (Institut technique de l'agriculture biologique) vient de publier les deux premiers tomes du guide professionnel « [Produire des légumes biologiques](#) », synthèse de nombreuses références existantes. Le premier tome aborde les principes généraux du maraîchage biologique, le second est constitué de trente fiches présentant les spécificités d'autant de légumes. Le sujet particulier de la gestion de l'enherbement sera l'objet d'un troisième volume.

L'itab propose un tarif préférentiel des deux premiers tomes, pour une commande groupée au niveau départemental, soit 99€ TTC les deux ouvrages au lieu de 110€. La livraison, unique, sera centralisée au Civam Bio Gard. Si vous êtes intéressé(e) par ce tarif préférentiel, adressez un mail à Laure Menneboo à [l.menneboo@biogard.fr](mailto:l.menneboo@biogard.fr) avant le 25 juin.

## Abeilles bio cherchent terres d'accueil

Depuis plusieurs années, l'apiculture rencontre des difficultés climatiques qui font souffrir les colonies d'abeilles (printemps pluvieux, sécheresses, variations de températures...). La profession rencontre également des problèmes de pollutions (traitements sur les troupeaux et les cultures, utilisation de produits ménagers...) qui affectent les ruchers. Aussi, pour limiter ces impacts, les apiculteurs pratiquent de plus en plus de transhumances et sont à la recherche d'empla-

cements les moins exposés aux pollutions et certifiés AB (dans le cadre du cahier des charges).



Les cultures en période de floraison constituent des emplacements très intéressants pour l'apiculture, surtout lorsque celles-ci sont éloi-

gnées de parcelles conventionnelles (le rayon de butinage d'une abeille atteint trois kilomètres).

Pour proposer une liste d'emplacements aux apiculteurs bio de la région, Sud & Bio à travers le réseau des CIVAM bio et Lozère Bio souhaite recenser tous les producteurs engagés en AB pouvant proposer des sites adaptés à la mise en place de ruchers.

Si vous pouvez répondre à cette demande forte des apiculteurs bio, contactez Cécile Malaval : [c.malaval@biogard.fr](mailto:c.malaval@biogard.fr) ou au 04 15 09 82 70.